



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 5

Réunion du : **Mardi 14 Novembre 2023**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES REPORTEES DES 11 ET 12.11.2023

Nous vous rappelons que les rencontres reportées de Coupe du var Jeunes des 11 et 12/11/2023 ci-dessous seront à jouer au plus tard le 7 janvier 2024 – date butoir.

Vous avez la possibilité de les jouer en semaine en accord entre les deux clubs.

COUPE DU VAR U17

- CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON
- LA CADIERE / FREJUS ST RAPHAEL
- PAYS DE FAYENCE / RACING FC TOULON – A jouer le 07.01.2024 à 11h.
- LA VALETTE / GARDIA CLUB

COUPE DU VAR U15

- HYERES FC / SC TOULON

COUPE DU VAR U14

- STE MAXIME / FREJUS ST RAPHAEL
- GARDIA CLUB / PIVOTTE SERINETTE
- T. CLARET MONTETY / HYERES FC – A jouer le 29/11/2023 à 19h.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ